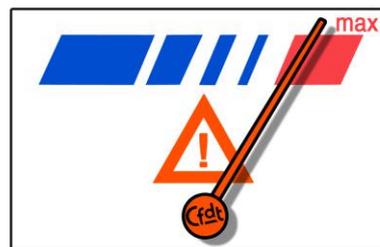


TRANSFORM 2015

La CFDT vous informe



La CFDT prend ses responsabilités et parie sur l'avenir !

La CFDT Air France, à l'issue d'une large consultation de ses adhérents et de ses instances, a décidé en conscience et en responsabilité, de signer l'accord sur la définition d'un nouveau cadre conventionnel du personnel au sol accompagnant le projet de transformation de l'Entreprise « Transform 2015 ».

Plutôt que de voir la Direction dénoncer les conventions d'Entreprise et mettre en œuvre un vaste plan de licenciement ainsi que le démembrement de l'Entreprise, la CFDT a fait le choix d'un accord permettant le maintien des activités, l'absence des départs contraints et le retour à la croissance.

La CFDT a demandé et obtenu qu'une clause de « retour à bonne fortune » permette de donner du sens aux efforts consentis par les salariés. De même, la CFDT a fait inscrire dans l'accord, l'obligation d'un suivi rigoureux sur les risques psycho-sociaux qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre des réorganisations et des mobilités géographiques liées ou pas au Plan de Départs Volontaires.

La situation d'Air France est sérieuse.

Un accord qui garantisse le maintien de l'essentiel des droits sociaux acquis et qui s'oppose aux licenciements contraints justifie pleinement l'engagement déterminé de la CFDT, de ses équipes et de ses adhérents.

Le Conseil Syndical CFDT



Nous reproduisons ici la lettre de réserve de la CFDT annexée à l'accord sur le nouveau cadre conventionnel des personnels au sol.



Lettre de réserve du syndicat SPASAF Groupe Air France CFDT

L'accord sur le nouveau cadre conventionnel des personnels au sol, auquel est annexée cette lettre de réserve, participe de l'effort collectif de redressement de l'Entreprise. C'est cet objectif qui a déterminé l'action et la signature de la CFDT.

Néanmoins, force est de constater que les négociations, dont les contours ont été fixés par l'accord de cadrage et de méthodologie, ont été menées tambour battant. Si la CFDT peut entendre que, face à la situation de l'entreprise, l'objectif était de ne pas perdre de temps. Cela n'a pas permis de mener préalablement la réflexion de fond, notamment sur les organisations de travail et les outils de GRH.

Notre organisation syndicale rappelle son exigence de transparence sur l'issue des négociations des accords PN, son exigence d'équité sur la participation de tous et à la même hauteur, à l'effort collectif.

La CFDT entend que l'Observatoire paritaire de mise en œuvre détermine les indicateurs qui seront suivis régulièrement par les signataires, en particulier ceux concernant l'évolution de la situation économique et du plan industriel, les conditions d'application des dispositifs de l'accord, y compris les effets sur les conditions de travail et dans le domaine des risques psycho-sociaux.

Notre organisation souligne l'importance d'une mise en œuvre de l'accord conforme à la lettre et à l'esprit des négociateurs. En particulier, elle demande à ce qu'il n'y ait pas d'effets d'aubaine qui conduiraient certains responsables à appliquer ces nouvelles règles de façon trop autoritaire ou dérogatoire aux dispositions signées.

La signature du présent accord, qui est le point de départ de la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires, ne préjuge en rien de l'acceptation des conditions de mise en œuvre dudit PDV dont les contours ne seront dévoilés que le 26 juillet. En aucun cas, les dispositions régissant ce futur PDV ne pourront être inférieures à celles mises en œuvre en 2009-2010 et tout doit être entrepris pour que le traitement des sureffectifs prévus atteigne l'objectif fixé afin de garantir l'absence de tout départ contraint d'ici décembre 2014.

En outre, la CFDT s'interroge sur la validité de la référence « salaire minima mensuel de la CCNTA » pour établir le calcul de l'ancienneté. En conséquence, la CFDT envisage de saisir la Commission paritaire d'interprétation et de conciliation de la Convention collective de la Branche.

Le 06 juillet 2012,

Béatrice Lestic

Secrétaire Générale CFDT groupe Air France

SOUTENEZ NOTRE ACTION, REJOIGNEZ LA CFDT.

Bulletin d'adhésion disponible sur notre site www.cfdtaf.org



L'engagement . . . Notre différence